



JUSTICE INDEPENDANTE

La justice camerounaise demeure l'un des pionniers du système de corruption. Les décisions rendues ne sont pas impartiales, elles ne sont pas données en toute indépendance. Or la justice devrait respecter deux principes fondamentaux qui sont l'impartialité, et l'indépendance.

La justice camerounaise nécessite une séparation des pouvoirs et des garanties statutaires pouvant mettre à l'abri les pressions ou menaces qui pourraient influencer les magistrats à rendre leurs jugements.

Précisons que ce que nous appelons ici indépendance d'un juge est l'absence de subordination à quelque pouvoir que ce soit.

Nos solutions :

- La justice camerounaise sera rendue totalement impartiale et indépendante
- Une procédure de récusation mettra en cause la partialité suspectée des juges.